



MACSF *assurances*

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur, Cher Sociétaire,

Conformément à l'article 17 de nos Statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration sur les opérations réalisées par MACSF *assurances* au cours de l'exercice 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice 2021 ainsi que l'annexe qui en fait partie intégrante.

EXPOSÉ SUCCINCT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Compte de Résultat

a) Compte technique de MACSF assurances

Les **primes acquises nettes** s'élèvent à 609,6 millions d'euros en 2021 contre 601,8 millions d'euros en 2020. Le chiffre d'affaires de MACSF *assurances* est de 652,9 millions d'euros en 2021 contre 648,6 millions d'euros en 2020. Il comprend 260 millions d'euros pour les assurances de "Personnes", 390,8 millions pour les assurances "Dommages" (Auto, RC, Risques Divers), 1,8 million d'euros pour l'assistance sur la santé et 0,3 million d'Acceptations.

Les charges de sinistres après réassurance, incluant les prestations et frais payés ainsi que les charges de provisions pour prestations, sont de 478,2 millions d'euros en 2021 contre 462,2 millions d'euros en 2020.

Le résultat technique est un profit de 48,6 millions d'euros en 2021, contre 64,8 millions d'euros en 2020.

b) Compte non technique de MACSF assurances

Les produits des placements nets de charges avant allocation au compte technique ressortent à 35,8 millions d'euros en 2021 contre 38,1 millions d'euros en 2020, exercice boosté par des cessions d'immeubles dégagant des plus-values pour 3,5 millions d'euros. Il est à noter que le taux de rendement des actifs s'est élevé à 1,5 % en 2021, contre 1,67 % en 2020.

Les produits des placements transférés au compte technique sont de 21,2 millions d'euros en 2021 contre 22,3 millions d'euros en 2020.

Le résultat exceptionnel représente une charge de 1,2 millions d'euros (dont des mises au rebus d'immobilisations pour 0,7 million d'euros, et la taxe sur les excédents pour 0,8 million d'euros).

Le résultat net de l'exercice ressort à 40 110 682 euros contre 45 321 457 euros en 2020.

Notre Assemblée Générale aura à se prononcer sur l'affectation de cette somme à différents postes de fonds propres de la société.

Bilan

À l'**actif**, les **placements** s'élèvent à 2 580,9 millions d'euros en 2021 contre 2 496,2 millions en 2020 soit une progression de 3,4 %.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation actif et autres postes débiteurs, le total de l'actif est de 3 300,4 millions d'euros contre 3 257,7 millions d'euros l'année précédente.

Au **passif**, les **capitaux propres** atteignent 1 122,8 millions d'euros dont le résultat de l'exercice en attente d'affectation de 40,1 millions d'euros.

Les **provisions techniques** brutes s'élèvent à 2 024,1 millions en 2021 contre 1 990,4 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le poste « **autres dettes** » s'élève à 117 millions d'euros contre 146,1 millions d'euros en 2020.

Evènement significatif de la période

Depuis janvier 2020, l'épidémie du coronavirus "covid-2019" s'est propagée dans le monde entier. L'année 2021 s'est poursuivie dans un contexte de crise sanitaire, avec une situation qui s'est améliorée grâce à l'identification de vaccins et aux importantes campagnes de vaccination.

Dans ce contexte, MACSF surveille toujours ses expositions face à l'épidémie, notamment l'impact de la crise sanitaire sur l'environnement économique et financier, sur ses risques gérés notamment vis-à-vis de ses sociétaires professionnels de santé qui restent en première ligne.

Face à l'épidémie de Coronavirus et en lien avec les décisions des pouvoirs publics, la MACSF continue à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la continuité des services aux sociétaires dans les meilleures conditions possibles, tout en minimisant les risques pour ses collaborateurs.

Le groupe MACSF veille particulièrement à ce que les collaborateurs disposent des moyens techniques et matériels nécessaires au télétravail. Conformément aux recommandations gouvernementales, le télétravail a perduré de manière importante dans l'organisation tout au long de l'année 2021.

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, la MACSF est pleinement mobilisée aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir. Toutes les dispositions ont en effet été prises par le groupe, afin que la continuité des services aux sociétaires soit assurée dans les meilleures conditions possibles, en particulier ceux liés aux indemnités journalières consécutives à un arrêt de travail.

ACTUALITÉ TECHNIQUE 2021

Chiffres concernant l'évolution du portefeuille des contrats au cours de l'exercice 2021

Évolution du portefeuille IARD	2021	Évolution 2021 / 2020
- Auto 2 Roues et 4 Roues	326 482	+ 0,6 %
- DAB Particuliers (Habitation et Risques Divers)	308 275	+ 1,8 %
- DAB Professionnels	98 130	+ 1,8 %
- Établissements de soins	73	0,0 %
- RCP / Protection Juridique	539 927	+ 3,9 %
TOTAL	1 272 887	+ 2,3 %

Au 31.12.2021, on dénombre 1 272 887 contrats en cours, soit une hausse de + 2,3 %.

Évolution du portefeuille Assurances de personnes	2021	Évolution 2021 / 2020
- Plans de Prévoyance	94 562	+ 3,16 %
- Groupe Décès	80 187	+ 5,69 %
- Santé	130 576	+ 8,24 %
- GAV	73 224	+ 2,93 %
- Autres	1 187	- 5,19 %
TOTAL	379 736	+ 5,32 %

Au 31.12.2021, le nombre de contrats en cours s'élève à 379 736, soit une progression de + 5,32 % par rapport à 2020.

Évolution du nombre d'entrées IARD	2021	Évolution 2021 / 2020
- Auto 2 Roues et 4 Roues	44 077	+ 3,4 %
- DAB Particuliers (Habitation et Risques Divers)	47 851	+ 5,1 %
- DAB Professionnels	11 593	+ 11,9 %
- RCP / Protection Juridique	68 522	+ 8,8 %
- Établissements de soins	5	+ 150,0 %
TOTAL	172 048	+ 6,5 %

Au 31.12.2021, le nombre d'affaires nouvelles s'élève à 172 048, soit une augmentation de + 6,5 %.

Évolution des affaires nouvelles et du solde de production en Assurances de personnes	Affaires nouvelles	Solde de production
- Plans de Prévoyance	11 408	2 874
- Groupe Décès	14 592	4 496
- Santé	20 494	9 830
- GAV	6 010	2 064
TOTAL	52 504	19 264

Au 31.12.2021, le nombre d'affaires nouvelles s'élève à 52 523 contre 45 804 en 2020, soit +15 %

L'évolution des portefeuilles a été la suivante :

- Une matière assurable plus importante en Automobile : les immatriculations de véhicules neufs sont en hausse de + 0,5 % et la vente des véhicules Particuliers d'occasion augmente de + 8,5 %.
- Les entrées en Automobile 4R progressent : + 3,7 % ; cela s'explique par une hausse significative de l'activité commerciale (+ 5,8 % de devis réalisés), le taux de transformation étant en retrait (- 1,7 %).
- Le portefeuille Habitation connaît une hausse de ses entrées, + 4,8 % et une légère progression des sorties + 0,3 %.
- Le portefeuille Propriétaire Non Occupant enregistre toujours une croissance nette soutenue (+ 3 456 contrats).
- Le produit GAV continue sur sa progression depuis plusieurs années. La production annuelle dépasse les 6 000 adhésions.
- L'Assurance Emprunteur maintient sa hausse et affiche une production de plus de 11 000 adhésions pour un encours à fin 2021 de 80 000 contrats.
Le produit Santé reste attractif dans un environnement concurrentiel. Le portefeuille progresse de plus de 8 %.
- Les plans de Prévoyance dépassent les 94 000 contrats. Malgré le contexte particulier, le produit a confirmé sa robustesse tout au long de l'exercice.

Le ratio Sinistres / Primes IARD de l'exercice courant (hors frais) évolue comme l'indique le tableau suivant :

	S/P 2021	S/P 2020
- Auto	81,58 %	74,62 %
- DAB Particuliers	80,87 %	77,10 %
- DAB Professionnels	61,08 %	76,20 %
- Protection Juridique	45,17 %	35,00 %
- Établissements de soins	84,88 %	75,90 %
- RCP	73,64 %	75,76 %

Le ratio S/P de la branche Automobile enregistre une dégradation de 7 points de S/P. Ce résultat s'explique notamment par une hausse de la charge totale des sinistres (+ 16,2 % pour les risques 4 roues) du fait de l'augmentation de la fréquence sinistre, conséquence directe de l'allègement des restrictions de déplacement en 2021 comparées à celles plus limitatives et durables de 2020.

L'accidentologie enregistre une forte hausse (+ 19,2 % en RC matérielle et + 14,2 % en Dommage accident). Les sinistres RC corporel augmentent de + 24,3 % et l'accident corporel de + 21,5 %. Nous suivons la tendance du marché*, soit + 17,6 % au global (+ 17,6 % en RC matérielle et + 20,6 % en Dommage accident).

Nous avons géré en interne 695 déclarations de sinistres "**Pannes mécaniques**" (soit - 6,8 % par rapport à 2020) pour un coût moyen de 690 euros (contre 706 euros en 2020).

Sur la branche **DAB des Particuliers**, le ratio S/P enregistre une dégradation (+ 3,8 points de S/P). Ce résultat s'explique par la hausse de la charge totale due à la progression de la fréquence sinistre et du coût moyen.

Au niveau des garanties, on observe une hausse du niveau de fréquence du dégât des eaux (+ 9,3 %). La garantie Vol recule de 3,3 %.

Le ratio S/P de l'activité **Protection Juridique** est en dégradation de 10,2 points par rapport à 2020.

Enfin le résultat relatif à la **RC Médicale** s'améliore de 2,3 points.

*Source France Assureurs au 30 Novembre 2021.

Au titre de l'**Assurance de personnes** et au 31.12.2021, la charge des prestations a évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

	2021	2020	Variation 2021 / 2020
- Décès	13 324	8 487	+ 57 %
- Incapacité (arrêt de travail + perte de profession + autres)	74 941	98 304	- 24 %
- Invalidité	9 104	8 791	+ 4 %
- Santé	77 871	65 456	+ 19 %
- GAV	5 547	4 183	+ 33 %

L'évolution de la sinistralité portée par MACSF assurances a été la suivante :

- Les paiements de sinistres non-vie des plans de prévoyance diminuent de 24 % dont 20 % sur les contrats emprunteurs.
- La sinistralité GAV augmente notablement (+ 33 %).
- La sinistralité Santé augmente de +19 % suite au contexte sanitaire.
- La sinistralité en décès (sur les plans de prévoyance, les décès emprunteurs) se dégrade notablement (57 %).

Actions 2021 / 2022

Les risques enregistrant une sinistralité anormalement élevée se voient appliquer une surprime. Cela se traduit par un rendement moyen de + 1,6 % TTC pour les risques 4 roues et + 0,2 % TTC pour les risques 2 roues.

Pour les risques « Cabinet Professionnel », une majoration de + 4,0 % TTC (y compris indice FFB) a été décidée.

Pour les contrats « MH » et « PNO », on note l'absence de mesures spécifiques au-delà de l'application de l'évolution annuelle des indices FFB et des majorations additionnelles pour sinistre.

Les majorations moyennes des portefeuilles s'établissent à 3.2 % TTC en MH et PNO.

En santé, l'opération commerciale visant les hospitaliers non médicaux a été renouvelée.

Sur l'ensemble des produits IARD, l'opération « Entrée dans la Vie Professionnelle » proposant des réductions d'assurance en automobile, MRH, GAV, Santé, MRP, Prévoyance et RCP a été reconduite pour soutenir le développement sur la cible des jeunes actifs et accompagner les sociétaires tout au long de leur vie professionnelle. Le multi-équipement reste un objectif majeur du plan stratégique.

Faits marquants 2021

- Crise sanitaire : création du pass-sanitaire
- Application des Indemnités Journalières des Professions Libérales à compter du 1er juillet 2021
- Loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement.

Textes généraux

- Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022
- Loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022

Prévoyance

- Prévoyance des libéraux
 - Arrêté 2 février 2021 relatif au contrat type de contrat de début d'exercice pris en application du décret n°2020-1666 du 22 décembre 2020
 - Décret n° 2021-755 du 12 juin 2021 relatif aux prestations maladie en espèces des professionnels libéraux.
- Prévoyance des hospitaliers
 - Ordonnance n° 2021-292 du 17 mars 2021 visant à favoriser l'attractivité des carrières médicales hospitalières
 - Décret n°2021-365 du 29 mars 2021 portant création du statut des praticiens associés
 - Instruction n° DGOS/RH5/2021/116 du 4 juin 2021 relative au statut de praticien associé exerçant dans les établissements publics de santé.

Santé

- Décret n° 2021-1642 du 13 décembre 2021 simplifiant l'accès à la protection complémentaire en matière de santé prévue à l'article L. 861-1 du code de la sécurité sociale
- Décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021 relatif au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'Etat.

IARD

- Décret n°2021-873 du 29 juin 2021 portant application de l'ordonnance n° 2021-443 du 14 avril 2021 relative au régime de responsabilité pénale applicable en cas de circulation d'un véhicule à délégation de conduite et à ses conditions d'utilisation
- Directive sur l'assurance auto
- Loi n°2021-1837 du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles.

RCP

Crise sanitaire

- Décret n°2021-707 du 3 juin 2021 relatif à la télésanté
- Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire (institution du pass-sanitaire)
- Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire (décret d'application de la loi du 5 août).

Autres

- Décret n° 2021-1526 du 26 novembre 2021 relatif aux maisons de naissance.

ENVIRONNEMENT DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Comme chaque année, une jurisprudence abondante est intervenue en responsabilité médicale, mais les solutions dégagées n'ont pas apporté d'évolution majeure.

Citons toutefois un arrêt rendu le 2 avril 2021 par le Conseil d'Etat sur la notion de passé connu selon lequel cette notion suppose la connaissance par l'assuré de manquements de nature à engager sa responsabilité.

Citons un autre arrêt rendu par la cour d'appel de Nîmes le 24 juin 2021 concernant le cas d'un praticien ayant résilié son contrat d'assurance à l'occasion d'une cessation d'activité en libéral pour n'exercer plus qu'en qualité de praticien hospitalier. La cour a assimilé cette modification d'exercice à une cessation d'activité (libérale) qui implique pour l'assureur antérieur qu'il soit tenu après la résiliation du contrat à une garantie subséquente non pas de 5 mais de 10 ans.

Aucune évolution législative ou réglementaire n'est intervenue et l'on peut citer au contraire le rapport de la Sénatrice PROCACCIA déposé en juin 2021 sur l'assurance de la responsabilité médicale. Ce rapport met en avant que seul un bilan partiel peut être dressé et qu'un suivi du sujet est nécessaire. Le rapport fait le constat d'un cadre législatif en évolution entre 2002 et 2012 mais un cadre juridique stabilisé depuis 2012. Il est remarqué que le FAPDS, mis en place en 2012, ne s'applique qu'aux réclamations formulées à compter du 1^{er} janvier 2012, pour combler les trous de garantie précédemment constatés. Depuis 2012, le rapport relève un bilan encore incomplet concernant les sinistres longs et complexes à indemniser, et fait la préconisation d'une évaluation prospective à mettre en place.

Dans ces conditions, le rapport conclut que le bilan est difficile à établir sur l'action du FAPDS compte tenu de la longueur des procédures d'indemnisation et, chose fondamentale, que la situation n'appelle pas en l'état d'évolution des textes, mais qu'elle requiert en revanche un suivi attentif qui fait aujourd'hui défaut. La modification de l'étendue de l'intervention du fonds pour la faire rétroagir aux réclamations portées avant 2012 ne paraît donc pas aujourd'hui opportune aux rédactrices du rapport.

ENVIRONNEMENT FINANCIER

En 2021, la croissance mondiale a fortement rebondi avec le soutien des plans de relance des Etats, des politiques monétaires et des vaccins et devrait encore se maintenir en 2022 bien qu'en baisse. Les dernières données du FMI de janvier 2022 font état de 5,9 % de croissance mondiale en 2021 puis 4,40 % en 2022, après un recul de 3,1 % en 2020. Mais les incertitudes sont nombreuses :

. Incertitude bien évidemment liée à la gestion de cette épidémie qui perdure malgré les vaccins.

. Incertitude sur l'inflation, qui a surpris le monde économique et financier sur la deuxième partie de l'année 2021, en atteignant dans beaucoup de pays développés des niveaux largement supérieurs au taux moyen de 2 % voulu par les banques centrales.

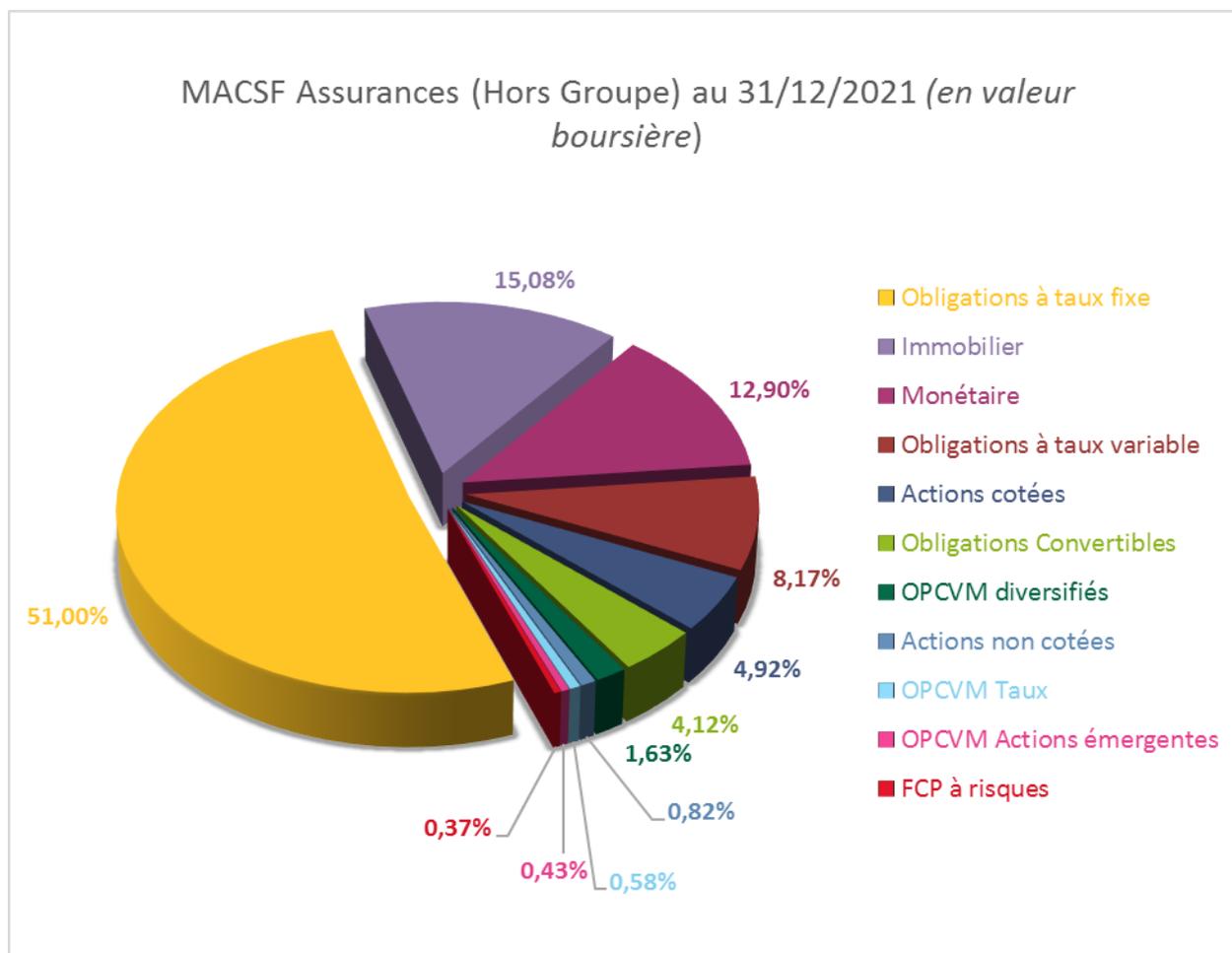
. Incertitude aussi quant à la stratégie des banques centrales face à cette hausse des prix avec des Etats de plus en plus endettés. D'abord jugée temporaire par les banques centrales notamment à cause de l'envolée des prix des matières premières, cette inflation les a poussées, en fin d'année, à opter pour des politiques monétaires plus restrictives.

. Incertitude au niveau géopolitique.

. Incertitude toujours sur la résistance des pays émergents dans un environnement de durcissement des conditions monétaires au niveau mondial.

Le redémarrage de l'économie bloquée en 2020 par les confinements a provoqué une hausse des bénéfices des entreprises et les marchés financiers se sont envolés. En 2021, le Dow Jones gagne 18,73 %, le Nasdaq 21,39 % et le CAC40 28,85 %. Les taux souverains remontent nettement, le taux à 10 ans français revient en territoire positif à + 0,20%. L'Euro recule contre les principales devises avec un Euro/Dollar à 1,1370 en fin d'année.

Au 31 décembre 2021, les placements se répartissent comme suit :



Toujours majoritairement investi en obligations, le portefeuille présente une maturité moyenne assez courte dans un souci d'optimisation des rendements à venir. La diversification des investissements s'est poursuivie sur les obligations à taux variables et les obligations indexées sur l'inflation, celles-ci profitant d'un retour d'inflation et d'une hausse des taux. Dans l'environnement économique et financier difficile de 2021, la note moyenne du portefeuille s'est stabilisée à A-. La performance financière du portefeuille obligataire est de - 0,53 % largement supérieure à l'indice de référence - 2,27 %, expliquée principalement par une durée plus faible et une exposition moindre aux emprunts souverains (Source Reporting financier CACEIS). Le taux de rendement comptable de la classe d'actif obligataire, hors obligations convertibles, se maintient à 1,74 % en 2021 comme en 2020, grâce aux obligations indexées inflation.

Sur les actions européennes gérées en direct, notre prudence a conduit à dégager d'importantes plus-values dès le début de l'année, sécurisant ainsi une contribution significative au rendement de l'actif. Le montant de la provision pour dépréciation durable sur les actions s'élève à 8,37 millions d'euros en baisse de 4,81 millions d'euros. Pour cette classe d'actifs, la performance financière est de 28,13 %, très proche de son indice de référence à 28,85 %, pour une contribution à la performance très positive de 1,48 points.

Les obligations convertibles présentent un taux comptable de 0,29 % avec des caractéristiques techniques qui redeviennent favorables. La performance financière est positive à + 4,75 % sur l'année, très supérieure à celle de l'indice de référence à -0,25 %.

Les performances des opcv actions, actions émergentes, taux et diversifiées sont aussi positives avec une contribution favorable à la performance financière.

Enfin, les investissements dans le non coté en phase d'investissement ont peu contribué au résultat avec un rendement de 0,55 %.

Tout au long de l'année 2021, Le groupe MACSF a œuvré dans le respect des engagements extra-financiers ESG du groupe.

- Détenir 8% d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80% en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



- Investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

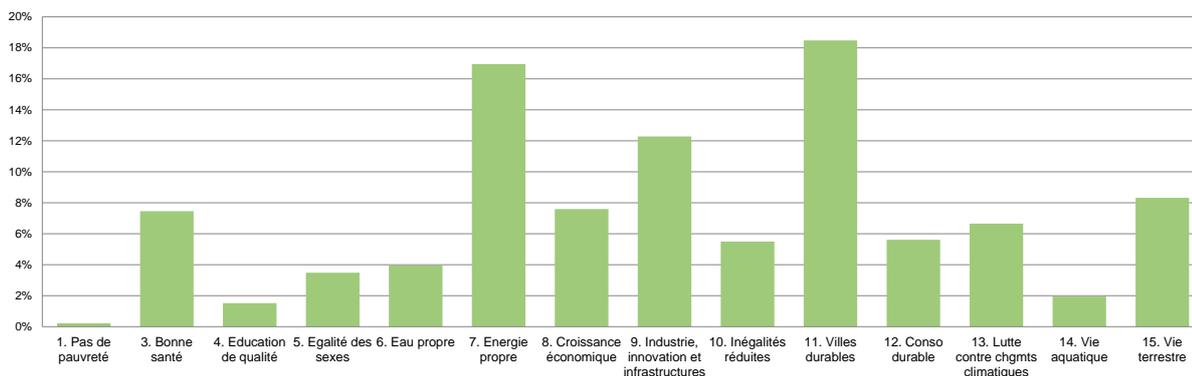
Les deux engagements ont été tenus sur l'année 2021.

Aucun investissement sur les émetteurs présents dans la liste d'exclusion n'a été fait sur 2021. Le groupe MACSF a aussi mis en place une politique sur les hydrocarbures (charbon, pétrole et gaz).

Les mouvements sur les obligations responsables sont les suivants en 2021 :

	Identifiant	Emetteur	Objectifs de développement durable
Achats	XS2350756446	ING	ODD6 ; ODD7 ; ODD11
	XS2297686110	EBRD	ODD5 ; ODD8 ; ODD9 ; ODD10
	XS2357168363	OAT	ODD7 ; ODD9 ; ODD11 ; ODD12 ; ODD13 ; ODD14 ; ODD15
	XS2412267515	ASTM	ODD9 ; ODD11 ; ODD13
	XS2402073899	SPGB	ODD6 ; ODD7 ; ODD9 ; ODD11 ; ODD12 ; ODD13 ; ODD14 ; ODD15
	FR00140060J6	Korian	ODD3 ; ODD9 ; ODD10
	FR0014001IM0	ICADE	ODD7 ; ODD9 ; ODD11
	FR0014006UO0	EDF	ODD1 ; ODD3 ; ODD4 ; ODD5 ; ODD7 ; ODD8 ; ODD9 ; ODD10 ; ODD12 ; ODD13 ; ODD14 ; ODD15

Utilisation des ressources



Le contexte économique et financier pour 2022 nous invite à la plus grande prudence dans notre allocations d'actifs et nos choix d'investissements. En effet, les perspectives de croissance pour 2022 apparaissent favorables, mais les incertitudes persistent. De nombreux défis sont à relever : Le pilotage de la politique monétaire et de la hausse des taux après plus d'une décennie de conditions monétaires toujours plus accommodantes, l'endettement des Etats, les élections présidentielles en Italie et en France et l'intégration dans nos modèles économiques et financiers des contraintes environnementales. Les facteurs de révision des prévisions de croissance sont donc plus nombreux à la baisse qu'à la hausse.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'impact des événements constatés en ce début d'année 2022 relatifs au conflit entre la Russie et l'Ukraine est en cours de revue. A ce stade, il est estimé qu'en termes d'actifs financiers, l'exposition directe de MACSF assurances sur ces pays est marginale. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine, à date, du conflit.

Par ailleurs, il n'a pas été identifié à ce stade de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs.

Cet événement postérieur à la clôture est sans impact sur les comptes de l'exercice 2021.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 39-4 du C.G.I.)

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2021 notre mutuelle a engagé des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts relatives aux dépenses somptuaires, pour un montant de 308 632 euros générant une charge théorique d'impôt sur les sociétés de 87 675 euros.

ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

MACSF RÉ S.A.

Le capital de la société MACSF RÉ S.A se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 60 %
- MACSF *prévoyance* : 40 %

MACSF RÉ S.A réassure la société au titre des traités ci-après :

- XL RC Auto et RC diverses
- XL RC Professionnelle
- XL RC Professionnelle cliniques
- XL Evènements naturels
- XL par tête et évènements
- Facultatifs RC établissements de soins

Son chiffre d'affaires s'établit à 40,8 millions d'euros en 2021 contre 39,9 millions d'euros en 2020.

MACSF épargne retraite

Le résultat net comptable de la société MACSF *épargne retraite* est de 202 millions d'euros au 31 décembre 2021 à comparer à 69 millions d'euros en 2020.

MACSF Libéa

Le capital de MACSF Libéa se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 75 %
- MACSF *prévoyance* : 25 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 17,3 millions d'euros en 2021 contre 15,7 millions d'euros en 2020.

Le résultat net comptable de la société MACSF Libéa est un déficit de 0.6 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre un bénéfice de 2 millions d'euros en 2020.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux articles L 441-14 et D 441-6 du Code de commerce, nous devons vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Les délais de paiement des créances clients et dettes fournisseurs liées aux opérations des contrats d'assurance ne sont pas présentés dans le rapport de gestion en application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 Mai 2017.

Fournisseurs :

En milliers d'euros

	Article D.441 -6 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					4
Montant total des factures concernées HT	843			15,5	858,50
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	1,64 %			0,03 %	1,67%
(B) Factures exclues du (A) relatives à dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	Néant				
Montant total des factures exclues	Néant				
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-14 du code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours après émission <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels				

Clients :

Les délais de paiement des créances clients des activités hors activité d'assurance sont détaillés dans le tableau ci-après :

En milliers d'euros

	Article D.441 -6 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					1 108
Montant total des factures concernées TTC	205,40	70,11	160,73	1 004,69	1 440,92
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT	2,07%	0,71%	1,62%	10,15%	14,55%
(B) Factures exclues du (A) relatives à dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	Néant				
Montant total des factures exclues	Néant				
© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-14 du code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux				

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.